

CONSIGNES POUR LA SÉCURITÉ DES VISITEURS

1



La sécurité de nos collègues,
sous-traitants, clients, visiteurs
et fournisseurs est notre priorité
absolue.

Nous vous demandons de bien
vouloir vous conformer à nos
consignes de sécurité. Si vous
avez des questions, n'hésitez pas
à les poser.



PENSE AVANT D'AGIR
AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ

STG

Une initiative de BME





CONSIGNES SUR LA SÉCURITÉ DES VISITEURS

VOTRE SÉCURITÉ EST NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE

La sécurité de nos collègues, sous-traitants, clients, visiteurs et fournisseurs est notre priorité absolue. Dans cette fiche, vous pouvez lire nos principales consignes de sécurité. Le respect de ces consignes contribue à notre sécurité à tous.



Supervision

Sur notre site, vous serez accompagné par l'un de nos employés. Ils connaissent toutes nos règles et procédures de sécurité. Par conséquent, suivez toujours leurs instructions.



Gilet de sécurité

Dans notre entrepôt et dans nos locaux, vous devez porter un gilet de sécurité. Votre accompagnateur vous en fournira un.



Fumer

Il est interdit de fumer sur notre site et dans nos locaux, sauf dans les zones où il est indiqué que cela est permis.



Utilisation du téléphone portable

En raison de la circulation intense sur notre site, il est interdit de passer des appels ou d'utiliser votre téléphone portable lorsque vous marchez sur le site et dans notre entrepôt.





Signal d'évacuation

Si vous entendez le signal d'évacuation, veuillez quitter le bâtiment avec votre accompagnateur dès que possible :

- >> Suivez les panneaux lumineux des sorties de secours.
- >> Allez au point de rassemblement indiqué.
- >> Utilisez les escaliers et n'utilisez jamais l'ascenseur dans cette situation.
- >> Suivez les instructions de l'équipe d'intervention d'urgence.
- >> Ne quittez jamais les lieux sans le signaler.



Règles de circulation

- >> Les règles générales de circulation s'appliquent sur notre site.
- >> Les piétons doivent toujours marcher sur les allées et les passages pour piétons (s'il y en a).
- >> La règle des 2 mètres ; il n'est pas permis de se trouver à moins de 2 mètres d'un véhicule en service (camion, chariot élévateur et/ou chargeuse).



Entrepôt

Vous n'êtes pas autorisé à faire fonctionner des équipements appartenant à notre société/site.





Nous vous demandons de bien vouloir suivre nos consignes de sécurité. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.



STG